

## L'appel de Mgr Léonard aux évêques

**Author** : Maximilien Bernard

**Categories** : [Église universelle](#), [En Une](#), [Perepiscopus](#), [Relativisme](#)

**Date** : 17 janvier 2020

Mgr **Léonard**, archevêque émérite de Malines-Bruxelles, diffuse un appel, publié [sur le site de L'Homme Nouveau](#) :

En tant qu'archevêque émérite de Malines-Bruxelles, je m'abstiens de toute interférence dans le gouvernement des diocèses dont je fus le pasteur, Namur et Bruxelles. Mais je demeure évêque et peux, à ce titre, exprimer des convictions doctrinales ou pastorales, même si elles divergent éventuellement de l'une ou l'autre position de mes anciens collègues de travail.

Même si la chose est inédite et d'un impact infiniment supérieur, un Pape émérite, **Benoît XVI** en l'occurrence, peut semblablement collaborer légitimement à un livre projeté par un cardinal et, en concertation avec lui, émettre ses convictions théologiques et pastorales, sans manquer à son devoir de réserve. Il ne s'y exprime forcément plus en tant que successeur de Pierre et sa prise de position n'a pas d'autorité magistérielle. Mais sa parole est néanmoins d'un très grand poids.

Sa contribution active au livre projeté par le cardinal **Sarah** n'est en aucune manière une « attaque » contre le pape **François**. Benoît XVI, pas plus que le cardinal, ne critique son successeur. Ils lui adressent une « supplication » dans un esprit filial, sans rien retrancher de leur obéissance au pape actuel. Exactement comme quatre cardinaux s'étaient adressés au pape François en lui demandant filialement de dissiper leurs « *dubia* », leurs « doutes », leur perplexité, concernant certains aspects ambigus du chapitre VIII de l'exhortation *Amoris laetitia*, à savoir ceux qui touchent l'indissolubilité d'un mariage sacramentel valide, avec ses retombées concernant l'accès aux sacrements de la réconciliation et de la communion

eucharistique lorsqu'on se trouve dans une situation permanente de cohabitation conjugale avec un partenaire qui n'est pas son conjoint « dans le Seigneur ».

D'autres ambiguïtés ont surgi ultérieurement. Il est parfaitement pertinent de répondre à la question d'un journaliste en déclarant en substance : « *Si une personne homosexuelle cherche sincèrement à faire la volonté de Dieu, qui suis-je pour la juger ?* » Mais, comme on ne précise pas en quoi consiste cette volonté de Dieu et quelles sont les conséquences morales qui en découlent, l'opinion publique retient, à tort, de cette réponse ambiguë que les pratiques homosexuelles sont désormais légitimées par l'Église catholique. Ce qui n'est pas vrai.

Semblablement, quand on signe une déclaration commune, avec un haut responsable de l'islam, suggérant que la diversité des religions correspond à la « volonté » de Dieu, il ne suffit pas de corriger oralement l'ambiguïté de cette formulation (le texte publié demeurant inchangé) en disant que Dieu « permet » simplement cette diversité. Il faudrait encore souligner positivement que le dialogue interreligieux ne peut porter atteinte à l'unicité absolue de la Révélation chrétienne, en laquelle le Dieu unique et trinitaire nous offre son amour sauveur en la personne de Jésus. Ce qui n'empêche pas de saluer des « *semina Verbi* » (des « semences » du Verbe de Dieu), voire des « *reliquia Verbi* » (des « restes » du Verbe) dans d'autres religions que le judéo-christianisme.

D'autres ambiguïtés se sont introduites dans le récent synode sur l'Amazonie, notamment concernant une certaine vénération de la « Pachamama », de la Terre-Mère. Mais, sur ce point, il faut attendre la publication de l'exhortation post-synodale. On peut espérer que notre pape François y dissipera les ambiguïtés de ce synode.

Une de ces ambiguïtés concernait précisément la question du célibat sacerdotal dans l'Église catholique latine. À cet égard, en communion avec beaucoup d'autres évêques, que j'invite fraternellement à exprimer eux aussi leur ferme position, je rejoins entièrement la supplique que le cardinal Sarah, en étroite concertation avec Benoît XVI, adresse au souverain pontife. Notre espoir est grand d'être entendus, car le pape François a nettement déclaré son attachement au célibat sacerdotal dans l'Église latine. Mais en envisageant quand même des exceptions... Qui, hélas, comme en d'autres matières, sont rapidement universalisées !

La supplique exprimée dans le livre en question est donc d'une urgente actualité et parfaitement légitime. Jamais il ne faut « attaquer » le Pape. Il faut, au contraire, toujours respecter sa personne et sa mission. Mais il s'impose parfois et il est toujours permis de le « supplier » et de lui demander des « éclaircissements ». Ce que nous faisons.

**+ André LEONARD,**

archevêque émérite de Malines-Bruxelles.